

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

05/06/2013

Dossier complet le

14/06/2013

N° d'enregistrement

FO 1113 P 0123

1. Intitulé du projet

BNPPI/ Terrain Derichebourg à Poissy

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION RESIDENTIEL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier BOKOBZA, Directeur Général Délégué

RCS / SIRET

421 291 899 100 100

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Projet de construction d'un ensemble d'immeubles d'habitation pour une surface de plancher totale de: 39 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un ensemble immobilier de 39 000 m² SDP de logements sur une friche industrielle située à Poissy, à proximité de la gare RER et du centre-ville. Ce programme, réparti sur 5 îlots de R+2 à R+7 bordés par un futur parc urbain, comprend 64% de logements en accession libre, 11% de logements en accession à prix maîtrisé et 25% de logements locatifs sociaux. Il constitue la 1ère phase opérationnelle de l'éco-quartier Eole défini par la Ville de Poissy.

4.2 Objectifs du projet

- a) Reconvertir une ancienne friche industrielle en un éco-quartier répondant aux critères de mixité sociale et de développement durable: la conception bioclimatique des bâtiments, la mise en valeur de la nature en ville, et la limitation de la voiture sont les vecteurs privilégiés de cet éco-quartier
- b) Conformément aux orientations du SDRIF et du PLH de Poissy, répondre à la forte demande de logements sur Poissy en proposant rapidement de nouveaux logements sur la commune, qui seront destinés pour partie aux 1500 salariés de Peugeot PSA des sites d'Aulnay sous Bois et de Meudon dont les emplois sont transférés à Poissy
- c) Conforter la requalification urbaine du secteur St Sebastien déjà engagée par la réalisation du pôle tertiaire de Peugeot PSA et par la ZAC Perret (450 logements et commerces de proximité réalisés il y a plusieurs années).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le site a fait l'objet d'une déclaration de cessation d'activités par la société Derichebourg en 2004. Préalablement aux constructions, le site sera dépollué conformément au plan de gestion qui sera établi sur la base des diagnostics pollution réalisés en 2005 par ANTEA et des analyses complémentaires réalisées en 2013 par BURGEAP, afin d'être compatible avec la destination prévue. Les déblais pollués seront traités sur place ou évacués dans les filières adaptées, en fonction des recommandations du plan de gestion. Les parkings du projet, tous souterrains, seront réalisés au-dessus de la nappe phréatique pour éviter une éventuelle migration de la pollution vers la nappe. La gestion des eaux pluviales fera l'objet d'ouvrages de rétention d'eau à la parcelle et s'effectuera sans infiltration, en respectant le débit de fuite réglementaire (1 litre/seconde/ha). Les réseaux existants seront redimensionnés pour accueillir l'opération.

Les travaux de construction seront réalisés en 3 tranches représentant chacune environ 215 logements.

1ère tranche : lots E et F en bordure des voies existantes (rue des Prés, rue Bongard) et du parc urbain

- 2ème tranche : lots B et C entre le Bd de l'Europe prolongé et la parc urbain

- 3ème tranche : lot D entre le Bd de l'Europe et le parc urbain

Chacune de ces tranches comportera une phase de terrassement pour la réalisation des sous-sols et des fondations.

En fin de travaux de chaque tranche, les voiries, parkings et espaces verts attenants seront réalisés.

Le parc urbain sur l'emprise du site sera livré en même temps que l'achèvement de la 3ème tranche des constructions.

Le chantier durera environ 4 ans et s'effectuera essentiellement à l'écart des habitations existantes : seule la tranche 1 sera réalisée à proximité immédiate des riverains.

Dans le but de limiter les nuisances de chantier, une charte "chantier vert" (annexée à la présente demande) sera mise en oeuvre pendant la durée des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Environ 160 logements sociaux seront livrés aux bailleurs sociaux et environ 480 logements en accession libre seront commercialisés, en cohérence avec les objectifs du PLH de la Ville de Poissy.

- Ces logements bénéficieront tous de coeur d'îlots paysagers et seront situés en bordure ou à proximité immédiate du parc urbain qui aura été réalisé. La conception bioclimatique des logements leur permettra de bénéficier de l'éclairage naturel et de l'ensemble des dispositifs favorisant une utilisation économe de l'énergie et des fluides.

- Les logements situés au Nord, à proximité du faisceau ferré et du Boulevard de l'Europe, bénéficieront de protections acoustiques adaptées.

- La circulation automobile et les accès aux parkings (limités à 1 place de stationnement par logement) seront déportés sur les voies périphériques. Le coeur du projet, situé à moins de 500 mètres des transports en commun (gare RER, futur transport en site propre prévu sur la rue St Sebastien), sera ainsi préservé des voitures et bénéficiera de circulations douces.

- Dès leur livraison, les logements bénéficieront des équipements publics et des commerces situés à proximité. A terme, ils bénéficieront des équipements (groupe scolaire, crèche) et des commerces de proximité programmés dans le cadre de la future ZAC Eole dont le dossier de création sera approuvé par le Conseil Municipal fin 2013.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le PLU sera mis en compatibilité avec le projet : procédure de déclaration de projet engagée par la Ville de Poissy (enquête publique prévue du 25 juin au 25 juillet 2013)
Dépôt de demandes de permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Formulaire renseigné en vue de l'obtention de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie de la propriété concernée	29 390 m ²
- Surface de plancher des bâtiments concernés	39 000 m ²
- Nombre de niveaux de superstructures	R+2 à R+7
- Nombre de niveaux en infrastructures	1 niveau
- Nombre de logements	Environ 640 logements
- Nombre de stationnements	1 stationnement par logement

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle cadastrée AX n°32 bordée par la rue de la Faisanderie, la rue des Prés et la rue Gérard Bongard à Poissy

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 04' 96 " 439 Lat. 48 ° 93' 529" 23

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche industrielle désaffectée depuis 2004

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU/Ville de Poissy

Date d'approbation : 20 décembre 2007

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Poissy est couverte par un PPRI approuvé en 2007. Le secteur où est situé le projet n'est pas concerné par le risque d'inondation
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a accueilli une ancienne raffinerie d'aluminium. Pour les HCT, les concentrations les plus fortes sont rencontrées dans les remblais entre 0 et 2m, avec ponctuellement des valeurs supérieures aux VDSS, voire VCI. Pour les métaux, les plus fortes concentrations (association de cuivre, du plomb, du zinc, du cadmium et du chrome) sont localisées dans les remblais (0 à 2 mètres) où sont présents des résidus de fonderie et des mâchefers. Au-delà, les concentrations diminuent. Pour les autres polluants (HAP, Benzène, et aromatiques, COV), aucune concentration ne dépasse les VDSS. Les tests de lixiviation réalisés par ANTEA en 2005 sont en cours de réactualisation par BURGEAP : cf étude d'impact ci-jointe de 2007 p.19/20 (Refinal).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eau potable : les réseaux existants sont une canalisation 300mm située Bd de l'Europe (entre Bd Gambetta et rue de la Faisanderie), une canalisation 200mm située Bd de la Paix, et une canalisation 200mm située rue St Sebastien. Le réseau principal projeté sera constitué de canalisations de diamètre 300mm, 200mm et 150 mm, de vannes, purges, ventouses et poteaux incendie.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Assainissement : le réseau existant est de type unitaire. Il comprend une canalisation 500 mm de la rue St Sebastien à la rue Bongard, une canalisation 500 mm de la rue Piquenard à la rue des Prés, une canalisation 700mm de la rue St Sebastien au Bd de la Paix, une canalisation 500mm du Bd Robespierre à la rue des Prés, une canalisation 600mm de la rue de la Faisanderie au Bd de l'Europe. Sur le Bd de l'Europe, le collecteur unitaire rejoint l'ovoïde T200 sous le Bd Gambetta à l'aval du déversoir d'orage existant. La canalisation est constituée d'un Ø 600mm.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon leur nature, et en conformité avec le plan de gestion, les matériaux excédentaires seront réutilisés sur place ou évacués en filière adaptée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le patrimoine végétal du secteur est disparate et en grande partie issu d'une végétalisation spontanée à la faveur des délaissés. La strate herbacée est rare car le sol de la friche industrielle est bitumée. La faune est relativement pauvre du fait de la présence de zones habitées et de la faible diversité des essences végétales : cf p.30/31 de l'étude d'impact de 2007 ci-jointe. Le futur parc urbain lié au projet se traduira par un renforcement très significatif de la présence de la flore et de la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs scénarios d'exposition concernant les adultes et les enfants ont été étudiés au regard de l'usage futur du site : - scénario 1 : inhalation de vapeurs dans les logements et dans les parkings - scénario 2 : inhalation de vapeurs sur les espaces verts et les voiries Pour les différents scénarios, l'IR est inférieur à 1, et ce en sommant toutes les substances volatiles mesurées dans le sous-sol du site. Les seuils d'exposition ne sont donc pas atteints. L'ERI est inférieur à 10-5, et ce en sommant toutes les substances volatiles mesurées dans sous-sol du site. Les seuils d'exposition ne sont donc pas atteints pour les futurs résidents (enfants comme adultes) et le risque est par conséquent acceptable : cf p.90/91 de l'étude d'impact 2007 ci-jointe
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des relevés sonores ont été réalisés sur le site le 18/09/2012. La source principale du bruit est située aux abords de la voie ferrée où les niveaux sonores atteignent 65.6 dB(A). Si l'on se réfère à l'échelle des bruits, pour les mesures acoustiques les plus élevées, la sensation auditive se situe entre celle du bruit courant (50dB(A)) et bruyant mais supportable (65dB(A)). Elle est comparable à une rue résidentielle où les conversations se font à voix forte : cf p. 55/56 de l'étude d'impact 2007 ci-jointe. Des mesures de protection acoustiques seront mises en oeuvre si nécessaire pour les logements exposés aux nuisances sonores élevées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les logements situés à proximité de la voie ferrée pourraient être concernées par d'éventuelles vibrations. Des dispositifs adaptés seront mis en oeuvre pour les logements concernés, si nécessaire.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales fera l'objet d'ouvrages de rétention d'eau à la parcelle et s'effectuera sans infiltration (pour éviter une éventuelle migration des pollutions vers la nappe), en respectant le débit de fuite réglementaire de 1 litre/seconde/ha. Les eaux pluviales seront ensuite évacuées dans les réseaux existants à l'aval du Bd de l'Europe qui sont suffisamment dimensionnés (collecteur de 300mm et 400mm). Eaux usées : le réseau primaire existant est unitaire (cf ci-dessus, Assainissement). Les eaux usées seront collectées à partir de nouvelles canalisations à créer sous les futures voies du projet.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec celles qui résulteront de la future ZAC Eoles dont le dossier de création et l'étude d'impact sont en cours d'élaboration. Il s'agit essentiellement des incidences chantiers, étant précisé que le projet qui fait l'objet de l'examen au cas par cas constitue la 1ère phase de l'éco-quartier. Ce projet sera réalisé en 5 ans, tandis que l'horizon temporel de la future ZAC devrait plutôt être de l'ordre de 15 ans.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact pour les motifs suivants :

- 1) Situé en zone urbaine sur un ancien site industriel désaffecté, le projet n'est inscrit dans aucun périmètre de protection réglementaire ou contractuel, et ne concerne pas de zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique
- 2) Les impacts du projet sur l'environnement sont limités, en phase de réalisation et d'exploitation
- 3) Le projet respecte les objectifs de développement durable, notamment par une conception bioclimatique des logements et par leur intégration dans l'éco-quartier Eoles, aux abords d'un nouveau parc : la biodiversité sera favorisée, la place de la voiture sera limitée, les circulations douces reliant le site aux transports en commun seront privilégiées. Le projet s'inscrit dans une démarche de mixité sociale avec la réalisation de 25% de logements sociaux et 11% de logements en accession à prix maîtrisé.
- 4) En tant que pétitionnaire, BNP Paribas Immobilier Promotion Résidentiel s'engage à réaliser ou à faire réaliser par un tiers en lien avec le projet :

- les études nécessaires en rapport avec l'usage futur du site (logements)
- une évaluation quantitative des risques sanitaires en fonction des usages futurs du site
- un plan de gestion des terres à dépolluer, au vu du diagnostic des pollutions des sols
- l'évacuation des déblais pollués dans les filières adaptées

Les eaux de ruissellement seront recueillies dans un bassin de rétention avant leur rejet dans le réseau public

- 4) Le site, qui faisait partie de la ZAC Bongard créée en 2007, a fait l'objet d'une 1ère étude d'impact datée de juin 2007, annexée au présent formulaire. De plus, le projet constitue aujourd'hui la 1ère phase de la future ZAC Eoles, dont la concertation préalable est en cours. A ce titre, il est couvert par l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC Eoles. Cette étude d'impact est en cours de rédaction : elle sera transmise à l'autorité environnementale au plus tard en octobre 2013.

Le planning prévu par la Ville est le suivant :

- 25 juin - 25 juillet 2013 : enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU avec le projet
- 30 juillet 2013 : dépôts des demandes de permis de construire du projet (39 000 m² SDP).
- Septembre 2013 : finalisation de l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC Eoles
- Fin 2013: approbation du dossier de création de la ZAC Eoles par le Conseil Municipal de Poissy

La dispense d'étude d'impact permettrait de démarrer le chantier des premiers logements au 2nd semestre 2014, et de répondre ainsi à la demande urgente de logements sur Poissy, notamment pour les salariés de Peugeot PSA en provenance des sites d'Aulnay sous Bois et de Meudon.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'impact de la ZAC Bongard à Poissy datée de juin 2007
Charte "Chantier Vert" de BNP Paribas Immobilier

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

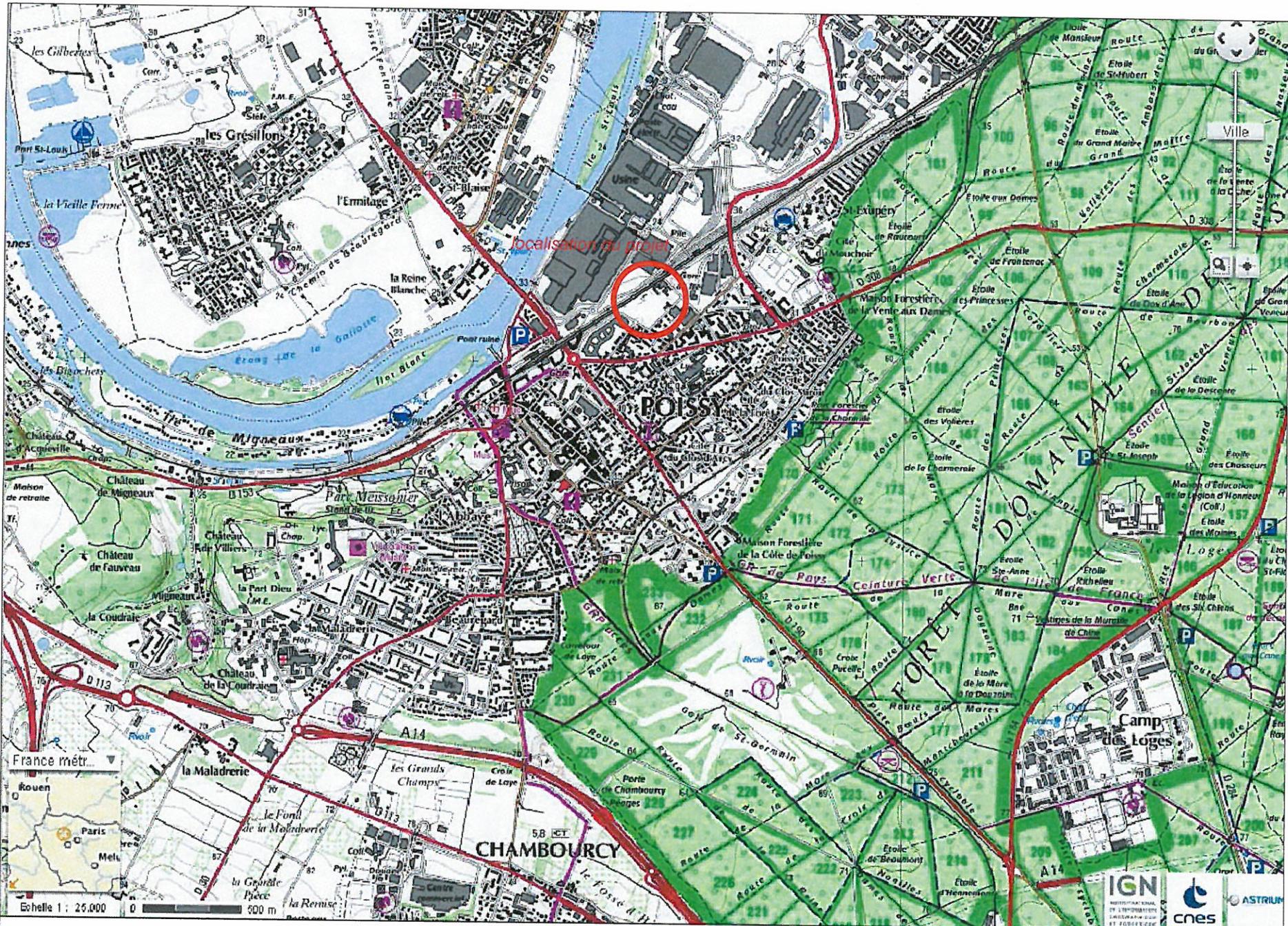
Issy les Moulineaux

le,

05/06/2013

Signature





Annexe 8.1.2 - Plan de Situation

BNP PARIBAS IMMOBILIER

31/05/2013

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

1/25000e





Annexe 8.1.6 - Vue aérienne

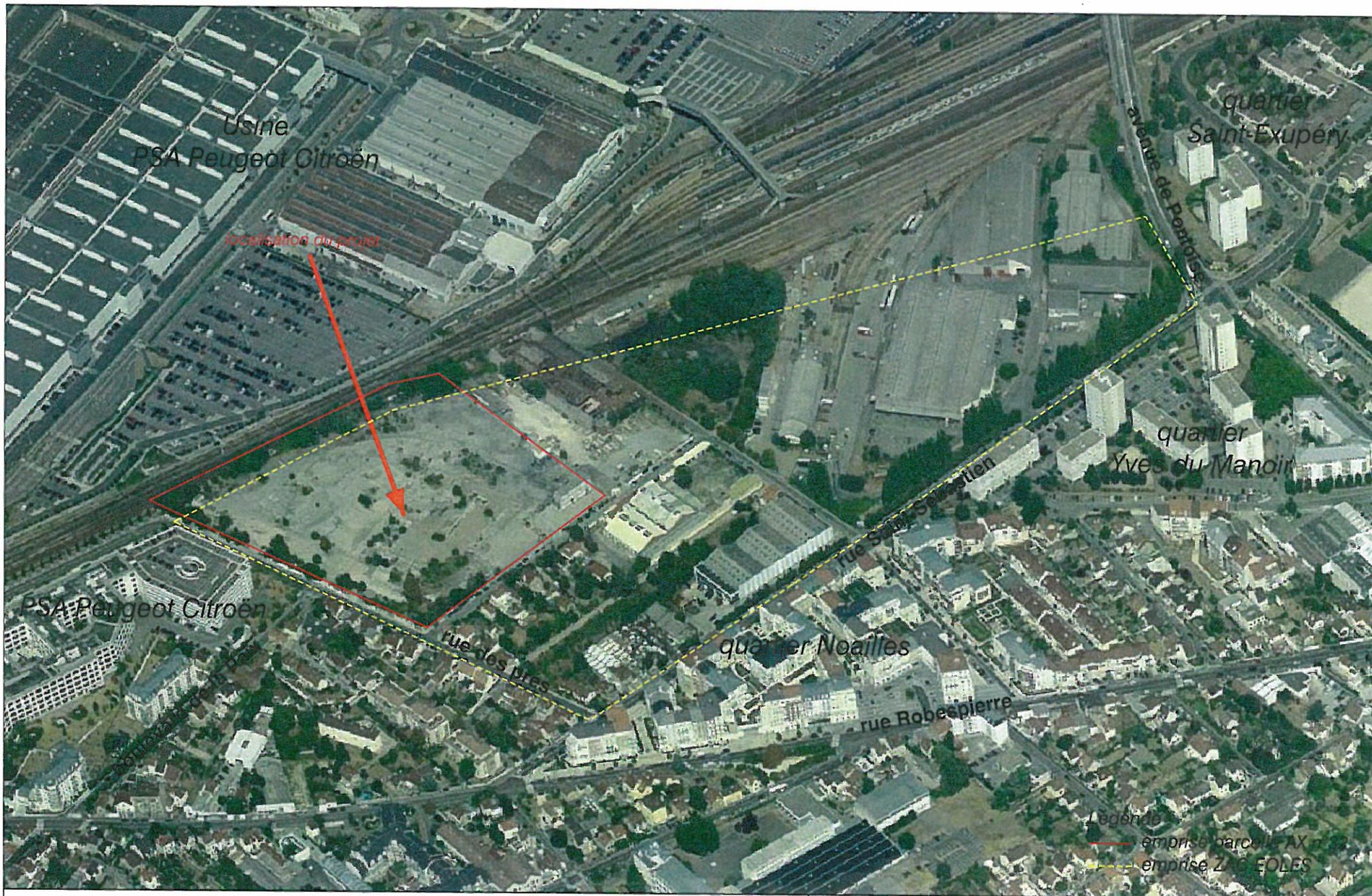
BNP PARIBAS IMMOBILIER

31/05/2013

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

1/2500e



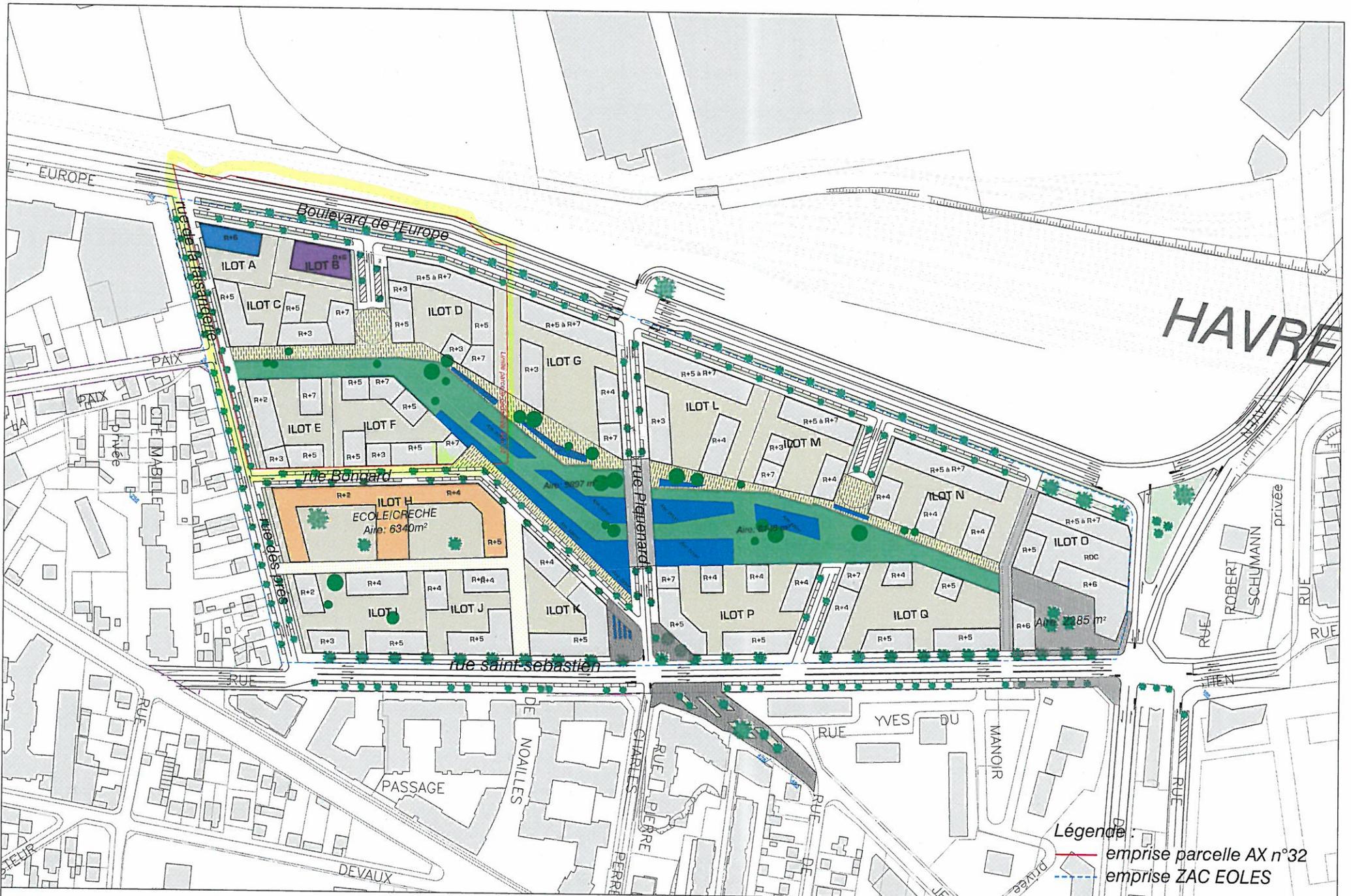


Annexe 8.1.3 - vue paysagère - vue 1 avec périmètre

BNP PARIBAS IMMOBILIER

31/05/2013

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



Annexe 8.1.7 - Plan de la ZAC EOLES

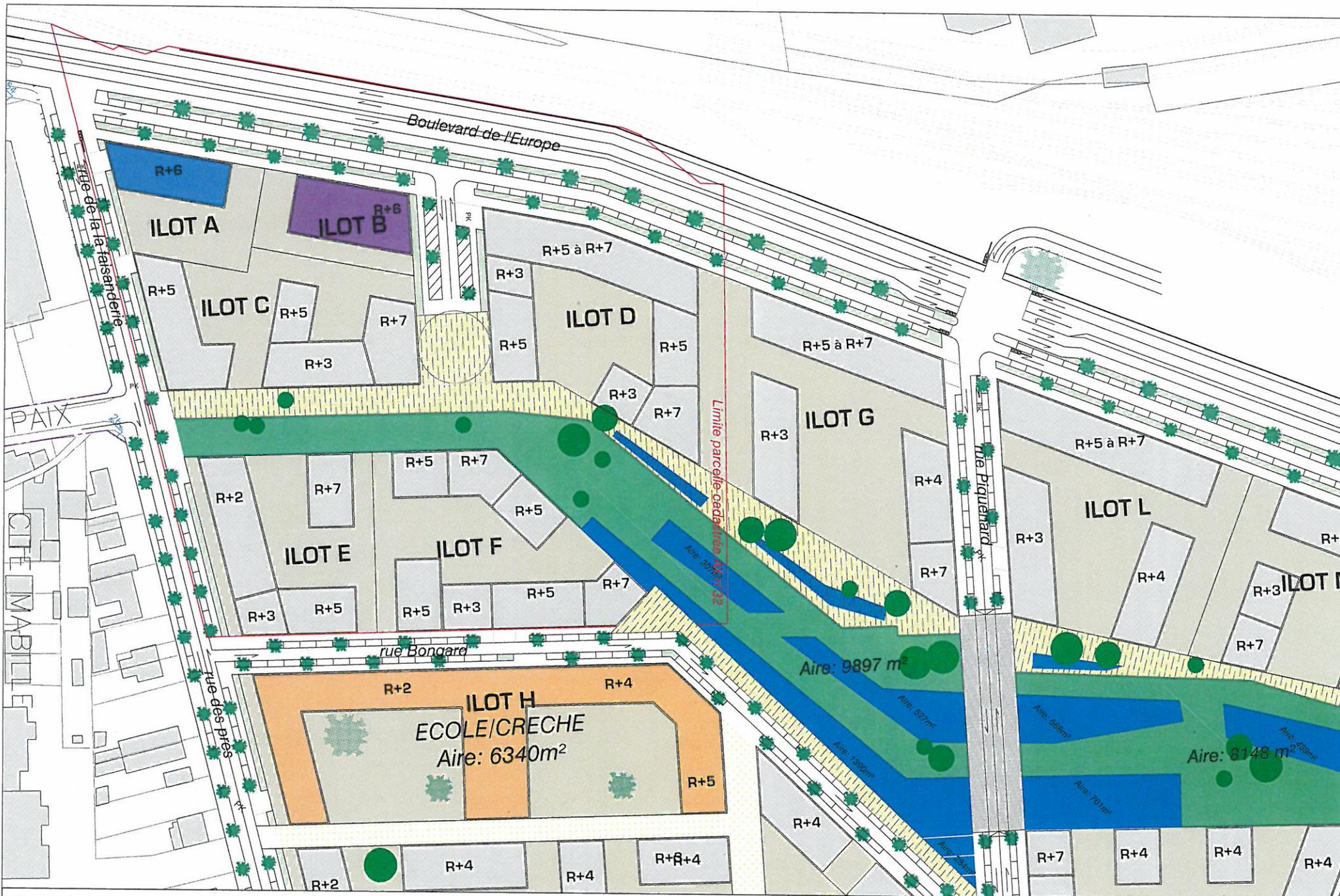
BNP PARIBAS IMMOBILIER

31/05/2013

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
 À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

1/2000e





Annexe 8.1.8 - Zoom sur la parcelle cadastrée AX n°32

BNP PARIBAS IMMOBILIER

31/05/2013

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

1/1000e





Annexe 8.1.4 - vue paysagère - vue 2 depuis la rue Bongard

BNP PARIBAS IMMOBILIER

31/05/2013

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



Annexe 8.1.5 - vue paysagère - vue 3 depuis la rue de la faisanderie

BNP PARIBAS IMMOBILIER

31/05/2013

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT